



République Française

\*\*\*

Alpes de Haute Provence

\*\*\*

Commune de BANON

Séance du jeudi 16 mars 2017

Date de la convocation :  
10/03/2017

*L'an deux mille dix-sept et le seize mars l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER,  
Maire.*

Membres en exercice :  
15

Présents :  
11

**Présents :**

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian  
BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie  
GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Michèle MOUTTE,  
Eric ROBIN

Votants :  
12

Secrétaire de séance:  
Michèle MOUTTE

**Représentés :**

Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

**Absents :**

Louis BREMOND, José CHARROUX, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 013

**Objet: Location du bâtiment Giusti**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de transfert du tri postal dans une partie des locaux du bâtiment "Giusti", sis Route d'Apt.

Le local, loué à titre commercial, dont l'aménagement a été réalisé par les services municipaux, compte une surface utile de 114m<sup>2</sup>, et se porte à usage de local d'activité de distribution de courrier. Y est également attachée une aire de stationnement devant.

Conformément au bail commercial proposé, la date de prise d'effet sera effective seulement au jour de la constatation de la conformité du bâtiment par les services de "Locaposte" et de la commune.

Le loyer annuel proposé, hors charges, est fixé à 3 804.00€ ht soit 4 565.00€ tt. Celui-ci sera réglé trimestriellement et d'avance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bail commercial au profit de la société LOCAPOSTE pour le local commercial situé Route d'Apt.
- **CONFIRME** le loyer annuel proposé dans ledit bail pour un montant de 3 804.00€ ht soit 4 565.00€ ttc.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

